



NOTICE

***du concours de recrutement des
Dessinateurs Cartographes
de l'Institut Géographique National***

Les candidats et candidates sont invités à lire avec la plus grande attention la présente notice

2008

1 – CONDITIONS D'ADMISSIONS

a) Limite d'âge

Le concours de recrutement des dessinateurs cartographes de l'Institut Géographique National a lieu en principe chaque année. Il est ouvert aux candidats des deux sexes, de nationalité française âgés de 16 ans au moins et de moins de 30 ans, au 1^{er} septembre de l'année du concours.

Des dispenses d'âge peuvent être accordées dans les conditions définies ci-après :

- pour les candidats ayant effectué leur service national, la limite d'âge peut être reculée d'un temps égal à celui passé obligatoirement sous les drapeaux,
- pour les pères et mères de famille, la limite d'âge supérieure peut être reculée d'un an par enfant à charge.

b) aptitudes physiques

Outre les conditions générales d'aptitude physique pour l'admission aux emplois du personnel ouvrier de l'Institut Géographique National définies par les textes réglementaires en vigueur, les candidats doivent remplir les conditions d'aptitude ci-après, en raison de la spécificité des tâches qui leur seront confiées :

- avoir une acuité visuelle minimale égale à seize dixièmes pour l'ensemble des deux yeux, après correction par des verres sphériques ou cylindro-sphériques, cette correction étant admise jusqu'à moins quatre dioptries et plus deux dioptries,
- avoir un champ de vision normal et une bonne vision binoculaire permettant la perception d'une parallaxe stéréoscopique de trente secondes,
- ne pas être atteint de diplopie, d'héméralopie ni de troubles de la vue empêchant la différenciation des couleurs,
- avoir un écart interpupillaire compris entre 55 et 76 millimètres.

2 – EPREUVES

Le concours comporte des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission :

Matières	Durée	Coefficient
a) <u>Epreuves d'admissibilité</u>		
- français	2 heures	3
- mathématiques	2 heures	3
- dessin géométrique	4 heures	3

b) Epreuves d'admission

- épreuve sur appareil de stéréorestitution	4 heures	3
- entretien avec le jury	15 minutes	2

L'échelle de notation s'étend de 0 à 20. Toute note égale ou inférieure à 5 en français, en mathématiques ou en dessin, inférieure à 10 pour les autres épreuves peut entraîner l'élimination du candidat, après délibération du jury.

3 – REGLEMENT DU CONCOURS

Le Directeur Général de l'Institut Géographique National arrête la date et l'horaire des épreuves du concours et fixe la composition du jury, qui est présidé par un ingénieur du corps des ingénieurs des ponts et chaussées.

Les épreuves d'admissibilité ont lieu au siège de l'ENSG à Champs-sur-Marne (77), et éventuellement dans d'autres centres ouverts par décision du Directeur Général de l'Institut Géographique National. Les épreuves d'admission ont lieu uniquement au siège de l'école. Les sujets sont choisis par le président du jury, sur proposition des examinateurs des différentes épreuves.

Chaque candidat doit être porteur d'une pièce d'identité avec photographie. Il ne peut avoir à sa disposition que les documents et instruments autorisés pour chaque épreuve par le jury.

Toute fraude dûment constatée donne lieu à l'exclusion immédiate du candidat, sans préjudice des mesures qui peuvent être prises à son égard s'il se présente à un concours ultérieur et des peines dont il est passible en application de la législation réprimant les fraudes dans les examens et concours publics.

Après correction des épreuves d'admissibilité, le jury du concours arrête la liste des candidats admissibles. Après correction des épreuves d'admission, le jury dresse la liste principale des candidats admis ainsi qu'une liste complémentaire en vue du remplacement éventuel des candidats de la liste principale qui se désisteraient. Seuls les candidats figurant sur ces deux listes seront avisés par courrier, les autres peuvent prendre connaissance de leurs notes en contactant le secrétariat de l'ENSG.

4 – EXAMENS MEDICAUX

Une commission médicale composée de médecins désignés par le directeur de l'ENSG, examine les candidats admissibles. Elle s'assure, en particulier, qu'ils n'ont aucun des défauts de la vision énumérés précédemment, l'un de ces défauts pouvant entraîner l'élimination.

Les candidats admissibles remplissent une fiche de renseignements médicaux et présentent à la commission deux certificats établis depuis moins de trois mois :

- le premier par un praticien de médecine générale assermenté constatant l'aptitude physique pour l'admission aux emplois du personnel ouvrier de l'Institut Géographique National.
- le deuxième, par un médecin ophtalmologiste qui l'établira sur l'imprimé fourni par l'ENSG.

5 – PROGRAMME DES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

a) Français (coefficient 3)

La composition de français porte sur la connaissance de l'orthographe, du vocabulaire et de la syntaxe.

b) Mathématiques (coefficient 3)

La composition de mathématiques est du niveau de fin de classe de seconde des lycées d'enseignement général.

c) Epreuve d'aptitude graphique (coefficient 3)

Le dessin géométrique consiste à construire au moyen du compas et de l'équerre, une ou plusieurs figures géométriques à partir d'un descriptif ou d'un modèle coté.

Les critères de notation sont les suivants : compréhension du sujet, exactitude de la construction, précision des tracés, soin apporté à la réalisation et à la présentation, qualité graphique des traits.

6 – PROGRAMME DES EPREUVES D'ADMISSION

Ces épreuves se déroulent dans la mesure du possible, en deux jours consécutifs au cours desquels ont lieu les examens médicaux.

a) Epreuve sur appareil de stéréorestitution (coefficient 3)

Cette épreuve consiste à examiner deux clichés photographiques montés sur un appareil de restitution qui permet l'observation stéréoscopique (c'est-à-dire avec une sensation de relief) du paysage photographié.

La matinée est consacrée à l'entraînement et à la présentation du matériel, et l'après-midi à l'épreuve proprement dite.

Après une période d'entraînement à la perception du relief en vision binoculaire et à la manipulation de l'appareil, il est demandé aux candidats de procéder à des pointés stéréoscopiques au sol en des points imposés et à des tracés de courbes de niveau.

Cette épreuve est destinée à apprécier l'aptitude des candidats à exploiter les photographies aériennes en vision binoculaire, ainsi que leur sens pratique.

Les critères de notation sont : précision des tracés, dispersion des pointés, comparaison des écarts.

b) Entretien avec le jury (coefficient 2)

La durée de la conversation est d'environ un quart d'heure ; elle doit permettre aux membres du jury d'apprécier les motivations ainsi que les qualités de réflexion et de dialogue des candidats.

7 – RENTREE A L'ENSG

Compte tenu des listes des candidats arrêtées par le jury et des décisions de la commission médicale, le directeur de l'ENSG propose à la Direction Générale de l'IGN une liste des candidats retenus pour une formation rémunérée de deux années à l'emploi de dessinateur cartographe.

La rentrée est généralement fixée au premier jour ouvrable de septembre.

Liste des pièces à fournir par les candidats admis :

- 1 photo d'identité
- 1 relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne
- 1 photocopie de la carte de sécurité sociale
- 1 photocopie de la carte nationale d'identité
- 1 extrait d'acte de naissance
- 1 photocopie du livret de famille (si marié)
- 1 certificat de nationalité française délivré par le juge d'instance pour les candidats nés à l'étranger

Nota : les renseignements contenus dans cette notice n'ont aucun caractère contractuel et ne sauraient se substituer aux règlements officiels en vigueur.